

Ambassade de France au Canada
Service économique régional d'Ottawa

Menaces tarifaires contre le Canada – un « *wake-up call* » pour le pays ?

La multiplication des menaces tarifaires venant des Etats-Unis et le sentiment d'être particulièrement ciblé par le Président des Etats-Unis ont conduit à une prise de conscience des autorités canadiennes de la nécessité de faire évoluer leur modèle économique, aujourd'hui trop dépendant du marché américain. Les projets d'approfondissement du marché intérieur canadien, de relance de grands projets d'infrastructure ou encore de diversification de ses débouchés commerciaux se sont ainsi multipliés ces derniers jours, mais leur réalisation dépendra de la capacité du gouvernement fédéral à les inscrire dans la durée.

Si le Canada a temporairement échappé à des droits de douanes spécifiques, hors ceux qui doivent s'appliquer à son acier et à son aluminium à compter du 12 mars, la réitération des menaces américaines a engendré une prise de conscience à travers tout le pays sur la nécessité d'une réponse globale à cette crise

A la suite de l'accord intervenu *in extremis* le 3 février 2025, le Canada, comme le Mexique, échappe pour le moment aux droits de douane transversaux promis par le Président D. Trump. Comme il l'avait évoqué dès la fin du mois de novembre, quelques semaines après son élection, D. Trump a signé le samedi 1^{er} février un décret présidentiel imposant, à partir du 4 février, 25% de droits de douane sur les produits en provenance du Canada, à l'exception des hydrocarbures taxés à hauteur de 10%. En réponse, dès le soir même et de manière solennelle, le Premier ministre J. Trudeau a annoncé des rétorsions tarifaires sur l'importation de 155 Mds CAD (env. 102 Mds €) de marchandises américaines, avec une mise en œuvre en deux temps : immédiate pour un ensemble de produits représentant 30 Mds CAD ; puis 21 jours plus tard, après une consultation publique, sur une liste de produits équivalents à 125 Mds CAD (cf. [liste complète des produits](#)). Finalement, après 48 heures d'échanges, deux appels téléphoniques entre le Premier ministre et le Président D. Trump dans la journée du 3 février et de nouveaux engagements canadiens, au moins sur la forme, pour renforcer le contrôle de la frontière et la lutte contre le trafic de fentanyl, le Canada a obtenu un sursis de 30 jours, s'achevant le 4 mars prochain.

La multiplication des menaces américaines, y compris de nature politique, et l'imposition de droits de douane de 25% sur son acier et son aluminium ont convaincu le Canada de l'urgence d'une stratégie de réponse plus globale. La multiplication des sorties du Président D. Trump sur le « 51^{ème} Etat », présentées initialement comme une blague mais qui sont de plus en plus vues comme la concrétisation de l'emploi de la « *force économique* » que le Président appelait de ses vœux dans sa conférence de presse du 7 janvier 2025, a fait prendre conscience au Canada de la nécessité d'une réponse plus globale à cette nouvelle réalité, partie pour durer ; un « *wake up call* » conforté quelques jours plus tard par la signature par D. Trump d'un décret imposant 25% de droits de douane sur l'ensemble des importations américaines d'acier et d'aluminium à compter du 12 mars¹, une décision qui affectera principalement le Canada dont les exportations vers les Etats-Unis dans ces deux secteurs atteignaient 35 Md CAD en 2024 selon l'*US Census Bureau*². Le Premier Ministre a ainsi convoqué dans l'urgence en fin de semaine dernière un Sommet économique Canada-Etats-Unis réunissant des acteurs politiques et du monde des affaires afin de réfléchir à une stratégie globale. Trois axes en sont ressortis, pour non seulement atténuer à court terme l'impact des droits américains mais également renforcer à plus long terme l'économie canadienne: (1) stimuler le commerce interprovincial en encourageant la levée des barrières tarifaires entre les provinces, (2) relancer des grands projets d'infrastructures, notamment en matière énergétique et (3) réexaminer les relations commerciales du Canada avec le reste du monde, notamment avec l'Asie pacifique et l'Europe, pour diversifier les échanges. Des appels aux entreprises et aux consommateurs visant à privilégier le « *Buy Canada* » se sont également multipliés³.

Afin de relever sa croissance potentielle, un approfondissement de son marché intérieur et une relance de l'objectif de diversification commerciale devraient être impulsés

Régulièrement pointées du doigt et renvoyant en partie à des réalités objectives (géographie, bilinguisme, etc.), les barrières au commerce interprovincial devraient de nouveau faire l'objet de toutes les attentions. Après sa rencontre avec les Premiers provinciaux, le mercredi 5 février, le Premier ministre a admis la nécessité de « *travailler davantage pour faciliter le commerce intérieur* ». Face à la menace pressante des tarifs douaniers américains, des compromis pourrait enfin être trouvés pour faire tomber les barrières économiques et commerciales entre les provinces⁴ : baisse des barrières tarifaires entre provinces, accès aux marchés publics/marchés exclusifs et situation de monopole, reconnaissance mutuelle des qualifications ou certifications... Autant de leviers qui permettraient d'accroître la concurrence, la productivité et la dynamique de croissance : selon la Banque nationale du Canada⁵, les barrières entre les provinces correspondent à l'équivalent de tarifs

douaniers de 21% ; leur suppression permettrait de baisser les prix jusqu'à 15%, de stimuler la productivité à hauteur de 7% et d'injecter près de 200 Md CAD dans l'économie selon les propos de la Ministre des Transports et du Commerce intérieur, A. Anand. Cette dernière s'est d'ailleurs engagée à faire tomber toutes les barrières d'ici un mois ; un engagement qui illustre le *momentum* politique autour de cet enjeu, tel qu'il s'était notamment exprimé lors de la réunion fin janvier 2025 des ministres de l'Economie des provinces et territoires durant laquelle ces derniers s'étaient prononcés en faveur de la réduction du nombre d'exceptions à l'Accord de libre-échange pancanadien (ALEC) (*annexe I*) et d'une plus grande reconnaissance mutuelle des réglementations.

Le Canada va également relancer ses efforts de diversification commerciale, un serpent de mer depuis au moins cinquante ans. Afin de réduire sa dépendance aux Etats-Unis, de très loin le premier partenaire commercial du Canada avec 76% des exportations canadiennes et 62% de ses importations en 2024, le Canada va de nouveau chercher à diversifier ses marchés d'exportation. Déjà dans l'Enoncé économique de l'automne 2018⁶, lors de la 1^{ère} présidence de D. Trump, le gouvernement avait fixé comme objectif d'augmenter de 50% les exportations canadiennes vers les marchés non-américains d'ici 2025, soit l'équivalent de 292 Md CAD (près de 200 Md €). Un objectif très loin d'avoir été atteint puisque, selon les données de Statistique Canada, sur les 182 Md CAD d'augmentation des exportations entre janvier 2019 et décembre 2024, près de 80% l'ont été vers les Etats-Unis. Le sujet fait toutefois l'objet d'un regain d'enthousiasme, ainsi que l'a souligné le récent déplacement du Premier ministre J. Trudeau à Paris, puis à Bruxelles, l'objectif, côté canadien, étant de davantage utiliser les opportunités offertes par le CETA. Le Canada devrait également amplifier ses efforts vers l'Asie, conformément aux objectifs qui avaient été fixés dès fin 2022 dans sa stratégie indopacifique : outre ses partenaires privilégiés que sont le Japon et la Corée, le Canada cherchera probablement à densifier ses échanges avec les grands émergents de la zone, comme l'Indonésie, voire les Philippines.

Le Canada pourrait enfin relancer des grands projets d'infrastructures, notamment en matière énergétique, au prix probable, toutefois, de son ambition climatique

L'idée de relancer les grands projets d'infrastructure, notamment dans le secteur énergétique, fait également de plus en plus consensus. Une des idées qui s'est rapidement imposée dans le débat public, notamment à l'initiative des provinces productrices d'énergies fossiles, est de relancer les grands projets d'infrastructures. L'objectif serait non seulement de simplifier et d'accélérer l'obtention de permis pour des projets et chantiers déjà lancés, mais également de relancer de nouveaux projets, en particulier dans le domaine extractif. Le plus emblématique est le projet de gazoduc de GNL Québec, pour lequel le gouvernement du Québec, revenant sur ses prises de position antérieures, a annoncé une possible réévaluation (*cf. infra*). Le projet controversé visant à agrandir l'oléoduc Trans Mountain reliant l'Alberta à la Colombie-Britannique, pourrait également revenir au cœur des discussions, ses défenseurs arguant qu'il constitue un investissement stratégique majeur⁷ pour diversifier les exportations canadiennes de pétrole⁸, notamment vers la zone Pacifique, alors que celles-ci sont encore très majoritairement (97%) tournées vers les Etats-Unis.

Cette relance risque toutefois de se faire au prix d'un renoncement, de plus en plus probable, à toute ambition climatique. Le sentiment d'urgence économique, qui a saisi le pays tous bords politiques confondus, prend le dessus sur les considérations climatiques ; les grandes banques du pays sont désormais toutes sorties de la coalition net-zéro ou les deux principaux candidats libéraux, y compris Mark Carney, ont renoncé à toute taxe carbone sur les particuliers. La province du Québec, par la voix de son Ministre de l'environnement, a ainsi déjà rouvert la porte à la discussion sur un projet d'usine de liquéfaction et de gazoduc de GNL Québec, projet qui avait été rejeté en 2021 pour des raisons environnementales (le Québec ayant voté une loi interdisant l'exploration et exploitation pétrolières et gazières au Québec). La Colombie-Britannique, province traditionnellement en pointe sur le front climatique, a également surpris par l'annonce en début de mois d'une exemption de taxe carbone les deux premières années pour les projets GNL en cours et futurs (y compris à la phase II de LNG Canada à Kitimat, qui augmenterait les émissions annuelles d'environ 4,2 mégatonnes). Enfin, il est probable que le projet de plafonnement des émissions du secteur pétrolier et gazier proposé par le gouvernement fédéral le 4 novembre dernier, visant à réduire de 35% les émissions du secteur d'ici 2030-2032, soit adapté à cette réorientation politique, pour ne pas ajouter des contraintes additionnelles aux acteurs du secteur.

ANNEXE I : Nombre d'exceptions par province dans l'Accord de libre-échange canadien de 2018



Source : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, Radio Canada

NOTES DE FIN

¹ [Les Etats-Unis imposent 25 % de droits de douane sur l'acier et l'aluminium](#)

² The Globe and Mail, 10 février 2025 : [Five charts that explain Canada's \\$35-billion steel and aluminum trade with the U.S. - The Globe and Mail](#)

³ Cf La note du Service économique à venir sur ce sujet

⁴ Cf La note du Service économique « Canada : la libéralisation du commerce interprovincial » : [DG Trésor Canada](#)

⁵ Banque nationale du Canada, 14 janvier 2025, « Graphiques chocs – Suivi Canada » : [Graphiques chocs - Canada : Un manuel de jeu pour marquer sur son propre but](#)

⁶ [Augmentation de 50 % des exportations du Canada vers les marchés d'outre-mer – Mise à jour 2023](#)

⁷ [Trans Mountain - Le réseau pipelinier de Trans Mountain : Un actif...](#)

⁸ Financial Post, 11 février 2025 : [Trump oil tariffs reason to expand TMX pipeline, Scotiabank says | Financial Post](#)